Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260925-202674_DELIB-DE

DELIBERATION
Convention Orange – Antenne 4G - Fibre

Date de convocation 16 septembre 2026 Date d'affichage 24 septembre 2026 Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 09 - votants : 11	L'an deux mil VINGT SIX, le 22 septembre Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire. Etaient présents: MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc.. ALLANIC Christian. DESTREHEM Hadrien. LEMOINE Michel. LE SCOARNEC Goustan BLANCHET Julien. MMES. MOISDON Emilie CHERON Béatrice. MALAMITSAS Véronique. Absents : MME BLANCHET Véronique, pouvoir à M. LE SCOARNEC Goustan MME LE PALMEC Valérie, pouvoir à Mme MALAMITSAS Véronique Formant la majorité des membres en exercice A été élue secrétaire : Mme CHERON Béatrice

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La société Totem a adressé à la Commune une convention ayant pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'Autorité signataire autorise l'occupation par Totem France, qui l'accepte, des emplacements définis à l'Article II, afin de lui permettre l'étude, la construction, la détention, la gestion, l'entretien, d'infrastructures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la signature de cette convention.

Fait et délibéré à Hoedic le 22 septembre 2026

Pour copie conforme à Hoedic le 24 septembre 2026

MAIRIE DE HOEDIC
(MORBIHAN)